

norme européenne

norme française

NF EN 238/A1
Février 2005

Indice de classement : **M 07-064/A1**

ICS : 75.160.20

Produits pétroliers liquides

Essence

Détermination de la teneur en benzène par spectrométrie infrarouge

E : Liquid petroleum products — Petrol — Determination of the benzene content by infrared spectrometry
D : Flüssige Mineralölerzeugnisse — Ottokraftstoff — Bestimmung des Benzolgehaltes durch Infrarotspektrometrie

Amendement A1

à la norme homologuée **NF EN 238, d'août 1996, homologué** par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 janvier 2005 pour prendre effet le 20 février 2005.

Correspondance

L'amendement A1:2003 à la Norme européenne EN 238:1996 a le statut d'une norme française.



Analyse

Le présent amendement modifie l'article 10 de la norme NF EN 238 portant sur les données de fidélité (répétabilité et reproductibilité).

Descripteurs

Thésaurus International Technique : produit pétrolier, combustible liquide, carburant moteur, essence moteur, essence sans plomb, analyse chimique, dosage, benzène, spectrométrie infrarouge, appareillage, mode opératoire, résultats d'essai, fidélité.

Modifications

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, avenue Francis de Pressensé — 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax : + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.fr

Membres de la commission de normalisation

Président : M DARTOY

Secrétariat : MME LIMBORG-NCETINGER — BNPé

M	BASTIN	EDF GC DOM
M	BOUDEWEEL	ESSO MOBIL
Mlle	BOULINGUIEZ	TOTAL
M	CAHILL	PSA — PEUGEOT CITROEN
M	CHARLES	DIREM
M	DARTOY	TOTAL
M	DE BRITO	ETS
M	DOUAUD	CCFA
MME	FAUCON	RENAULT CENTRE TECHNIQUE
M	GAGELIN	BP FRANCE
MME	GICQUEL	MARINE NATIONALE
MME	LE-CAMUS	EDF — TRADING/CAPCOL
M	LIENEMANN	IFP
M	MARGOTIN	DC SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES
M	MONTAGNE	IFP
M	PASQUIER	UFIP
M	PERRET	BNPÉ
M	RENAUDIN	RENAULT V.I.
M	REUSS	INC
M	TOULI	DELPHI DIESEL SYSTEMS

Avant-propos national

Le présent amendement modifie la norme française NF EN 238. L'amendement A1 a été élaboré par le CEN/TC 19. Il a été soumis à la Procédure d'Acceptation Unique et a été adopté par le CEN le 1^{er} septembre 2003.

Cet amendement contient une mise à jour des valeurs de fidélité pour les teneurs en benzène proches de ou inférieures à 1.